



**Baie-Comeau**

# AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-1162  
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2026-1148 CONCERNANT  
DIVERSES MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 20 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement ci-haut mentionné.
2. Le règlement est entré en vigueur le 21 mai 2026, date d'émission du certificat de conformité de la MRC de Manicouagan.
3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca) sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements / Adoption 2026 » ou aux heures habituelles de travail au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, situé à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 27 mai 2026**

**M<sup>e</sup> Clémence Richard, greffière  
et directrice des affaires juridiques**